



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lauriane JOSENDE
Sénatrice des Pyrénées-Orientales

Le 2 août 2024

Permettre la réutilisation des eaux usées (REUT) : une urgence pour les Pyrénées-Orientales

Dans un contexte de sécheresse historique frappant durement le Département des Pyrénées-Orientales, la sénatrice Lauriane Josende tire la sonnette d'alarme sur l'impossibilité de mise en œuvre des projets de réutilisation des eaux usées (REUT) pourtant prévus par le « Plan eau » du Gouvernement.

Lors de sa venue dans notre Département, Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique, avait même annoncé **un soutien significatif de l'Etat** pour ces projets sur notre Territoire. Il s'avère dans la pratique que **les normes françaises, bien plus strictes que celles imposées par l'Union Européenne**, rendent ces initiatives quasiment infaisables.

Une réglementation inadaptée aux besoins urgents

Le 30 mars 2023, le Président de la République annonçait un **ambitieux plan visant à développer 1 000 projets de réutilisation des eaux usées d'ici 2027**. Ce plan doit permettre de multiplier par dix le volume d'eau réutilisé d'ici 2030. Plusieurs projets de REUT sont en cours dans notre Département. Toutefois, les décrets et arrêtés subséquents imposent des normes de qualité qui excèdent largement les exigences européennes établies.

Les Elus locaux, confrontés à des coûts prohibitifs et des démarches administratives lourdes, se trouvent **dans l'incapacité de concrétiser ces projets vitaux pour la gestion durable des ressources en eau**.

« Il est essentiel que le Gouvernement prenne des mesures concrètes pour harmoniser les normes françaises avec celles de l'Union Européenne. Sans pluie, l'une des seules solutions que nous avons est de réutiliser l'eau. La réglementation européenne devrait constituer une garantie suffisante. La survie de l'agriculture, de l'économie de notre territoire, et du droit d'accès à l'eau potable de nos concitoyens en dépendent »

Interpellation du Gouvernement

Ainsi, face à cette situation aberrante, Lauriane Josende a déposé trois questions écrites pour interpeller le futur Gouvernement, appelant à réévaluer les critères nationaux afin de les aligner avec les exigences européennes, concilier les ambitions du plan avec la réglementation actuelle et prendre des mesures immédiates pour rendre effectifs les engagements pris par l'Etat dans les Pyrénées-Orientales.

« J'espère que le nouveau Gouvernement prendra enfin la mesure de ce que nous vivons sur notre territoire. Je continuerai, comme je l'ai fait, à porter la voix des Pyrénées-Orientales, au niveau national, pour que notre Département soit pilote dans une transition climatique adaptée aux réalités du terrain auxquelles les Elus locaux et les acteurs économiques sont confrontés tous les jours. »

- Comparaison des différentes qualités d'eau en fonction du temps

	Qualité A réglementation française 2014 (contrat)	Qualité B européenne 2020	Qualité B réglementation française 2023
MES (mg/l)	<15	35	Norme de rejet de la STEU : 35
DCO (mg/l)	<60	25	Norme de rejet de la STEU : 25
E. Coli (nombre/100ml)	≤250	≤100	≤100
Entérocoques fécaux	Abattement en log : ≥4		/
Phages ARN F-spécifiques	Abattement en log : ≥4	Pas de norme	(≤100)
Coliphage (bactériophages ARN-F spécifiques et/ou phages somatiques)	/	Pas de norme	≤100
Spoires de bactéries anaérobie sulfite-réductrices (BSR)	Abattement en log : ≥4	Pas de norme	(≤100)
Clostridium perfringens (ou BSR)	/	Pas de norme	≤100

Nouveaux paramètres



laurianejosende@gmail.com



04 68 83 29 84 - 06 83 02 28 57